



DÉTAIL DU MODULE – FFA – BF – M5

Description	Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique. La supervision se réalise selon le document « détail supervision ».
Prérequis	En principe, le module FFA – BF – M1 ou « Certificat FSEA Formateur / Formatrice d'adultes » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Groupe-cible	Ce module de qualifications supplémentaires s'adresse à toute personne qui souhaite se spécialiser dans le domaine de la formation des adultes et acquérir les compétences nécessaires à la conception et à l'évaluation d'offres de formation.
Nombre de participants/tes	Au minimum 6 et au maximum 16 par classe.
Compétence opérationnelle	Concevoir, dans son domaine spécifique, des formations pour adultes sur le plan didactique.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">• Concevoir des formations, dans son domaine spécifique, sur la base d'un plan de formation et des besoins du groupe destinataire, selon des principes propres à la formation d'adultes et en tenant compte du contexte spécifique et professionnel ; motiver ses choix.• Utiliser différentes approches didactiques, formes d'apprentissage et moyens auxiliaires adaptés aux objectifs.• Concevoir les activités et l'interaction sociale dans le groupe d'apprenant-e-s, de sorte qu'elles favorisent les processus d'apprentissage.• Trouver des solutions méthodologiques adaptées à des situations de formation ou d'apprentissage complexes.• Concevoir des outils appropriés pour le transfert des apprentissages et l'évaluation des compétences ; procéder à l'évaluation.• Choisir et utiliser, pour ses propres sessions de formation, des méthodes et outils d'évaluation en accord avec le concept d'évaluation de l'institution.• Réfléchir à sa manière de conduire le groupe et concevoir ce rôle de manière consciente.
Contenus	Analyse du groupe destinataire / Théories de l'apprentissage, principes andragogiques et modèles didactiques / Conception personnelle de l'apprentissage et de la formation / Principes didactiques spécifiques au domaine en question et au secteur professionnel / Conception didactique de sessions de formation complexes : objectifs, choix des contenus, formes d'apprentissage et moyens didactiques / Méthodes d'apprentissage différenciées et individualisées ; dispositifs didactiques favorisant le développement de l'autonomie / Formes d'apprentissage online / Diversité dans la conception didactique et méthodologique / Processus typiques de la dynamique de groupe et leurs conséquences sur la conception didactique / Méthodes et outils pour l'évaluation des processus d'apprentissage et pour l'évaluation de l'apprentissage / Réflexion sur le rôle de Formateur / Formatrice face à différentes méthodes et modèles didactiques.
Positionnement du module	Le module FFA-BF-M5 « Concevoir des formations pour adultes sur le plan didactique » est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice d'adultes avec brevet fédéral ». Ce module fait partie des qualifications supplémentaires du système modulaire Formation des Formateurs / Formatrices d'adultes.
Évaluation des compétences	<p>L'évaluation des compétences de ce module consiste dans l'observation de la pratique, effectuée en principe par le Formateur / la Formatrice du module, et comprend une évaluation de la planification, de la réalisation et de la réflexion.</p> <p>L'observation de la pratique a lieu dans le contexte professionnel du candidat / de la candidate. La séquence de formation observée fait partie d'une formation donnée à un groupe comprenant au moins 3 adultes.</p>



Avant l'observation de la pratique, la documentation suivante doit être remise au Formateur / à la Formatrice du module :

- Description du groupe d'apprenant-e-s
- Indication du positionnement de la séquence observée dans le contexte global de l'offre de formation
- Planification commentée de la séquence de formation observée

Après l'observation de la pratique, un entretien d'évaluation a lieu avec le Formateur / la Formatrice du module. Le Formateur / la Formatrice doit également rédiger une réflexion sur l'unité d'apprentissage observée.

Ce module donne lieu au Certificat FFA-BF-M5 (Module 5), reconnu par la FSEA. Combiné aux quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes.

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Au moins 80% de présence et de participation active aux cours ;
- Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le Formateur / la Formatrice du module.

Comme l'indiquent les descriptifs modulaires FFA-BF-M4 et FFA-BF-M5, la supervision a lieu dans le cadre du module 4, et/ou dans le cadre du module 5 ou en dehors de ceux-ci selon le document

« Détail – Supervision ».

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance et validation des acquis, la supervision est vérifiée au terme du module FFA-BF-M5.

Brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes

Les qualifications de base

- FFA-BF-M1 Animer des sessions de formation pour adultes

Les qualifications supplémentaires

- FFA-BF-M2 Accompagner des processus de formation en groupe
- FFA-BF-M3 Soutenir des processus d'apprentissage individuels
- FFA-BF-M4 Concevoir des offres de formation pour adultes
- FFA-BF-M5 Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique

sont nécessaires pour l'obtention du brevet fédéral Formateur / Formatrice d'adultes.

Les candidates et candidats qui ont obtenu les 5 certificats modulaires (M1 durée illimitée, M2 à M5 durée de cinq ans à partir de la date d'émission) et qui disposent de la pratique professionnelle requise peuvent s'inscrire pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre de Formateur / Formatrice d'adultes avec brevet fédéral.

Diplôme fédéral de responsable de formation

L'examen professionnel supérieur

Vous pouvez obtenir, si vous êtes titulaire du brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes, du diplôme fédéral de Formateur / Formatrice en entreprise ou du diplôme Formateur / Formatrice d'adultes ES, et à condition de suivre les 6 modules préparatoires, le droit de vous annoncer à l'examen professionnel supérieur (EPS). Après la rédaction d'un travail de diplôme, sa défense et un examen oral d'une journée jugés suffisants, vous pourrez porter le titre de «Responsable de formation avec diplôme fédéral».

Tous les certificats de modules peuvent être aussi bien obtenus dans une institution certifiée ou par une procédure de validation des acquis.

Dates

Trois à quatre jours par mois.

Horaires

08 h.15 – 12 h.00 (pause de 10 h.00 à 10 h.30) temps de présence net 03 h.15
13 h.00 – 16 h.45 (pause de 14 h.45 à 15 h.15) temps de présence net 03 h.15



Durée du module	<p>41 h. de temps de présence net au cours (39 h de temps de présence net au cours, plus au minimum 1 h d'observation de la pratique et 1 h d'entretien d'évaluation par le Formateur/trice du module, dans le cadre de l'évaluation des compétences).</p> <p>Le module correspond à 4,5 crédits ECTS. La supervision effectuée dans le cadre de ce module correspond à 1 crédit ECTS.</p>
Intervenant-e-s	<p>Monsieur Pascal Vuadens, psychologue licencié, université de Lausanne</p>
Travail autonome	<p>90 h. de travail autonome</p> <p>Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisé par le Formateur / la Formatrice du module.</p> <p>Des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.</p>
Prix	<p>Fr. 2'100.- (taxe pour le contrôle et l'enregistrement du certificat comprise).</p>
Lieu	<p>Fédération romande des écoles de conduite – Route du Village 14 – Puidoux</p>
Voies de recours et nouvelle évaluation	<p>Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de la commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite dans un délai de 30 jours. Le recours est gratuit.</p> <p>La commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite peut prendre les décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">– Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »).– Nouvelle évaluation.– Rejet du recours. <p>Il est possible de présenter, contre la décision de la commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.</p>